

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro
CC_220428_6

L'an deux mille-vingt deux, le vingt huit avril,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatorze avril deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle Jules BRAL à Salleles du Bosc, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	31
exprimés	42
vote	
pour	42
contre	0
abstention	0

Présents :

Martine BAÏSSET, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Véronique VANEL, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCO, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Magali STADLER, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Pierre-Paul BOUSQUET, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Daniel VALETTE, Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :

Jean-Paul PAILHOUX à Jean-Luc REQUI, Gaëlle LEVEQUE à David BOSCO, Ludovic CROS à Jean-Marc SAUVIER, Isabelle PEDROS à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Claude LAATEB à Magali STADLER, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Frédéric ROIG à Valérie ROUVEIROL, Clément THERY à Monique GALEOTE, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Chantal BASCOUL à Alain FALCOU.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Sonia ROMERO, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Izia GOURMELON, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Fatiha ENNADIFI, Ahmed KASSOUH, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Christophe ROMO, Félicien VENOT, Françoise OLMIER, Guy LEMAIRE.

OBJET :	Réservation des aides intercommunales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur le périmètre défini de la ville de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional d'Occitanie
----------------	--

VU les délibérations n° CP/2016-DEC/11.20 et n°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie-Pyrénées-Méditerranée relative à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,

VU les délibérations n°20170620008 du Conseil municipal de la ville de Lodève du 20 juin 2017 et n°CC_20170629_001 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 relative à la pré-candidature de la ville de Lodève et de la Communauté de communes de Lodevois et Larzac au dispositif de « Politique régionale de développement et valorisation des "Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée" » pour la période de 2017-2021,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie du 17 juillet 2017 relative aux dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires qui s'appuient sur les politiques territoriales contractuelles et la politique régionale des Bourgs-Centres et la signature de la convention Bourg-centre avec la Région Occitanie,

VU la délibération n°CC_210610_11 du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 et la délibération n°CM_210706_08 du Conseil municipal du 6 juillet 2021, relatives à la modification du règlement pour le suivi de l'opération et l'attribution des aides régionales et communautaires dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT la possibilité de réserver les aides intercommunales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur le périmètre défini de la commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil Régional, telles que détaillées à l'article 1,

Où l'exposé de et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** la réservation des aides intercommunales détaillées ci-dessous, dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur un périmètre défini de la Commune de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional :

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE DES TRAVAUX	TYPE (logement, commerce, garage)	MONTANT DES TRAVAUX en euros Hors Taxes (HT)	PART CONSEIL RÉGIONAL 40 % du montant des travaux en euros HT	PART VILLE DE LODEVE 20 % du montant des travaux en euros HT	PART CC LODEVOIS ET LARZAC 20 % du montant des travaux en euros HT
Société FOCCAL	1 rue neuve des marchés	commerce + logement	120 000,00	48 000,00	24 000,00	24 000,00
TERRITOIRE 34	13 Grand Rue	commerce + logement	82 673,00	33 069,20	16 534,60	16 534,60
SCI TAGHASTE représentée par Monsieur DAHOUI Mohammed	20 rue Noël Munuera	logement	48 770,00	19 508,00	9 754,00	9 754,00
SCI LA PAIX représentée par Monsieur ESCUDIE	4 et 6 rue de Lergue	logement	22 156,00	8 862,40	4 431,20	4 431,20
TOTAL			273 599,00	109 439,60	54 719,80	54 719,80

- **ARTICLE 2: AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal, opération 226, chapitre 20, article 20422,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI

